DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

La Caisse des Dépôts (CDC) s'engage à rendre ses sites internet accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Pour permettre à ses différents services de satisfaire à cette exigence, la CDC réalise plusieurs actions :

- sensibilisation et formation des personnels à l'accessibilité ;
- prise en compte de l'accessibilité tout au long du cycle de vie des projets ;
- audits externes « à blanc », et accompagnement de partenaires ;
- tests avec des utilisateurs handicapés ;
- audits de conformité exécutés par un tiers certificateur ;
- nomination d'un référent accessibilité ;
- réalisation régulière d'audits d'accessibilité numérique.

Conformément au décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, la CDC a défini sa feuille de route concernant l'amélioration de l'accessibilité de ses services à travers son document de schéma pluriannuel d'accessibilité.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site Infos épargne retraite.

ÉTAT DE CONFORMITÉ

Le site Infos Épargne Retraite est en conformité partielle avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité RGAA version 4.1.2. Les non-conformités et les éventuelles dérogations sont énumérées ci-dessous.

RÉSULTATS DES TESTS

L'audit de conformité réalisé initialement par la société Empreinte Digitale et mise à jour par le pôle accessibilité numérique de la Caisse des Dépôts révèle que :

- **85.48%** des critères RGAA sont respectés.
- Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 96% *(information facultative)*.

CONTENUS INACCESSIBLES

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non conformités

Ne sont listées ici que les non-conformités jugées les plus impactantes et présentes en quantités importantes dans les pages de l'échantillon. Sur demande, le résultat complet de l'audit peut être mis à disposition.

- Certains composants riches ou Javascript ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance
- Certaines balises sont utilisées uniquement à des fins de présentation
- La prise de focus est dégradée sur plusieurs éléments
- Certains champs de formulaire ne sont pas correctement implémentés
- Dans les formulaires, le contrôle de saisie n'est pas toujours correctement utilisé

Dérogations pour charge disproportionnée

Néant.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Néant.

ÉTABLISSEMENT DE CETTE DÉCLARATION D'ACCESSIBILITÉ

Cette déclaration a été établie le 08/12/2023 et mise à jour le 28/01/2026.

Technologies utilisées pour la réalisation

- HTML5
- CSS
- JavaScript (Angular)

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées avec les configurations suivantes :

- Firefox et NVDA ;
- Safari et VoiceOver ;
- Firefox et Jaws.

Les outils de vérification du code suivants ont été utilisés afin de vérifier la conformité aux tests du RGAA :

- Colour Contrast Analyser ;
- Extension « Web Developer » ;
- Extension « Assistant RGAA » ;
- Extension « WCAG Contrast checker » ;
- Extension « ARC Toolkit » ;
- Extension « HeadingsMap » ;
- Outils pour développeurs intégrés au navigateur Firefox ;
- Validateur HTML du W3C.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Page d'authentification
- Tableau de bord – page d'accueil
- Page actualités
- Page Mon compte > Mes coordonnées > Mon historique
- Une page d'actualité
- Page Mon compte > Mot de passe
- Page Mon compte > Mes droits
- Page Gestion des comptes
- Gestion des comptes / Créer un compte / Étape 1, 2 et 3
- Créer le mot de passe du nouvel utilisateur
- Page Gestion des établissements
- Gestion des établissements / Ajouter un DG
- Déposer un fichier
- Consulter les dépôts
- Consulter les contrats
- Détails contrats / onglet Épargnant
- Détails contrats / onglet Données financières
- S'inscrire comme premier inscrit

RETOUR D'INFORMATION ET CONTACT

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

> *la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.*

La Caisse des Dépôts s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

La Caisse des Dépôts invite les personnes qui rencontreraient des difficultés à la contacter afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme) :

Contactez le service référent en accessibilité numérique de la Caisse des Dépôts

VOIES DE RECOURS

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (via le formulaire de contact) ;
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues) ;
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07 ;
- Contacter le Défenseur des droits par téléphone : 09 69 39 00 00 ;